

Décembre 2017/n° 243/2 €



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

www.sosve.org

Villages de joie

“L'ÉDITO” d'Ambre

“Comme dans une vraie
famille”

PARCOURS

**Lucian,
une réussite
exemplaire**

PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

DOSSIER

Des besoins toujours criants

“L'ÉDITO” d'Ambre

Chaque trimestre, un jeune d'un village d'enfants SOS s'exprime



Ambre a choisi de photographier sa chambre

Je m'appelle Ambre, j'ai 12 ans et je suis arrivée au village il y a 4 ans avec mon petit frère Florian. Il nous arrive de nous disputer bien sûr mais on s'entend bien et il est drôle et gentil. Notre petite sœur Laura est arrivée plus tard. On l'attendait avec impatience : sa chambre était belle et on lui avait préparé plein de gros câlins.

Quand je suis arrivée au village, j'ai tout de suite aimé la décoration joyeuse de la

maison et de ma chambre. Il faut dire que je venais d'un foyer où la décoration est très basique et souvent abîmée. Et puis dans un foyer, même si on s'entend à peu près avec les deux autres filles avec qui on partage sa chambre, c'est quand même la dure loi de la jungle surtout qu'on est bien plus nombreux. Et il faut faire attention à ses affaires. De toute façon, j'avais peu d'affaires personnelles au foyer parce qu'on était venu me chercher à l'école pour m'y placer.

J'aime le théâtre (je joue le rôle d'une enfant capricieuse dans une pièce qui s'appelle « Vive la colo » mais je ne suis pas capricieuse en vrai), la musique et lire. Je suis en train de lire « Les Mille et une Nuits ».

Ma mère SOS s'appelle Christiane. Elle est gentille et exigeante pour le collège. Elle a bon goût pour la décoration aussi. J'aime bien qu'elle nous parle de sa vie personnelle, qu'elle nous montre des photos de sa famille (ce que ne font jamais les éducateurs en foyer). Du coup cela crée des liens plus forts entre nous, comme dans une vraie famille...

Ambre

Il y a ce que les professionnels appellent la partie émergée de l'iceberg : les enfants en danger repérés par les services publics de protection de l'enfance et protégés avec l'aide de leurs partenaires associatifs. Mais il y a aussi la partie immergée – celle des enfants en danger non repérés - qui par définition ne peut être mesurée.

Quoi qu'il en soit les chiffres disponibles sont déjà impressionnants et ne cessent de croître. En 2015, les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pilotée par les Départements sont venus en aide à plus de 293 000 mineurs, soit l'équivalent de la population d'une ville comme Nantes. “Et ce chiffre croît chaque année de plus de 1 %, se désole Elsa Keravel, juge des enfants et chargée de mission à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette hausse s'explique en partie par la dégradation économique qui entraîne celle des conditions de vie familiale mais aussi par un meilleur repérage des enfants en danger, notamment depuis la création en 2007 des Cellules départementales de recueil et d'évaluation de l'information préoccupante”. S'y ajoute, depuis quelques années, l'arrivée des “mineurs non accompagnés”, des jeunes étrangers présents sur le territoire français sans représentant légal, que l'État est censé protéger jusqu'à leur majorité. Face à cette urgence sociale les pouvoirs publics répondent par une enveloppe budgétaire de plus de 7,6 milliards d'euros dédiés à l'ASE chaque année. Pourtant, interrogés dans une grande enquête menée par l'Observatoire de l'Action Sociale (Odas) à l'occasion des 10^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance en juin dernier, les professionnels du secteur déplorent toujours un manque de moyens et une efficacité des dispositifs insatisfaisante. Il faut dire qu'apporter la réponse adéquate à chaque enfant en danger est un travail de dentelier : les problématiques sont complexes et, en réponse, les solutions ou mesures dont dispose l'ASE sont peu diversifiées.

LA MOITIÉ DES ENFANTS PROTÉGÉS SONT PLACÉS

Qu'en est-il concrètement ? Parmi les 293 000 mineurs accompagnés par notre dispositif de pro-

SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Villages de joie

Publication trimestrielle éditée par
SOS Villages d'Enfants
6, cité Monthiers - 75 009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25

PRÉSIDENT : Daniel Barroy

VICE-PRÉSIDENTES : Marie-Claude Hamon,
Françoise Rouch

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION : Gilles Paillard

RÉDACTEUR EN CHEF : François-Xavier Deler

CONCEPTION, RÉDACTION ET MAQUETTE :
Le Jas - 01 53 10 24 10 - www.lejas.com

PHOTOS : Département 17-2017, i-Stock, Gettyimages
(couverture), Katerina Ilievska, Le JAS, Phovoir,
SOS Villages d'Enfants, et SOS Archives.

IMPRESSION : Fabrègue

ABONNEMENT ANNUEL : 8 euros
PRIX AU NUMÉRO : 2 euros

COMMISSION PARITAIRE : 0117H81095

ISSN : 0243.6 949

Dépôt légal à la parution/Cette revue est accompagnée
d'un encart d'appel à dons (enveloppe, lettre et bulletins
d'abonnement/don).

Imprimé
sur papier mat 90 g PEFC



PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

Des besoins toujours criants

Dans les enquêtes on les qualifie "d'enfants en danger". Leurs parents sont défailants, maltraitants, ou ils vivent dans des conditions qui induisent des risques pour leur santé ou leur bon développement. Lorsqu'ils sont repérés, ce qui n'est pas toujours le cas, ils sont pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance qui, selon les situations, avec ou sans décision du juge, mettront en place un accompagnement de la famille ou un placement de l'enfant. Ces enfants dits alors "protégés" sont plus de 293 000 dans notre pays, et ce chiffre augmente chaque année. Les besoins présents et à venir pour les accompagner jusqu'à leur vie d'adulte sont donc immenses, d'où l'importance d'attirer l'attention de l'opinion sur ces enfants "invisibles" qui ont besoin de tout un chacun.



tection de l'enfance, la moitié environ font l'objet d'une mesure ou de plusieurs mesures d'assistance à domicile ou en milieu ouvert. Autrement dit, un accompagnement sur le plan éducatif, social, sanitaire de l'enfant pour améliorer sa situation dans son cadre de vie familial. L'autre moitié des

mineurs accompagnés par l'ASE sont placés, c'est-à-dire séparés temporairement ou plus durablement de leurs parents pour les "mettre à l'abri" de leurs défaillances ou mauvais traitements.

Et si ces dernières années le taux d'accompagnement en milieu ouvert est stable, celui des placements

croît régulièrement. Il faut y voir une conséquence de l'arrivée massive des mineurs étrangers isolés depuis quelques années, mais aussi le signe d'une dégradation de la situation des enfants qui entrent dans le dispositif de protection de l'enfance. Cette croissance du placement interroge les pratiques des professionnels car si la mesure de placement s'avère protectrice pour l'enfant au moment où elle est prise, elle doit le rester dans la durée. Or, une étude longitudinale de référence sur les enfants placés⁽¹⁾ montre que sur 756 jeunes placés dans sept départements entre 2013 et 2017, 8% se retrouvent "à la rue" (sans domicile propre) un an après leur sortie du dispositif de protection de l'enfance...

Que sait-on plus précisément sur les parcours de ces enfants placés ? En 2015, 75 000 mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE étaient hébergés en famille d'accueil (ce que l'on appelle le placement familial N.D.L.R). Quant aux autres, plus de 7 sur 10 rejoignent un établissement d'accueil de type Maison d'enfants à caractère social (Mecs), 17% un foyer (privilegié pour les accueils d'urgence) et moins de 3% un village d'enfants. Un placement en établissements qui a cru de 12% depuis 2008.

Les enfants placés sont souvent des garçons (57% des cas), la moitié est âgée de 13 ans à 17 ans, et un sur quatre se trouve dans la tranche des 7/12 ans. Si en Mecs et en foyers, les enfants âgés de 13 à 17 ans représentent 50% des effectifs, cette

classe d'âge est moins représentée en village d'enfants (31% des effectifs), au contraire des plus jeunes. Autre différence notable, alors que la durée d'un placement en Mecs dure en moyenne 17 mois, celle dans un village est de 5 ans (6,1 ans dans les villages d'enfants SOS).

DES REPONSES HÉTÉROGÈNES D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE

Voilà pour les chiffres. Mais derrière ceux-ci se cachent des réalités de prises en charge pour le moins hétérogènes. En effet, si les deux principaux modes d'hébergement sont toujours les établissements et les familles d'accueil, le recours à ces formules varie énormément d'un département à l'autre. Ainsi, en 2015, le taux de placements en familles d'accueil varie de 19% à 89% selon le territoire observé. Or, lorsque l'on interroge les anciens enfants placés, la majorité témoignent à l'instar de Léo que "ceux qui s'en sortent le mieux ou le moins mal à l'âge adulte sont ceux qui ont été placés en familles d'accueil". Cela tient bien sûr aux conditions qui ont dicté le placement, l'âge du placement, sa durée, sa stabilité, etc., mais aussi beaucoup à la nature même de ce type de placement qui offre un cadre familial plus sécurisant et moins stigmatisant qu'un établissement. Pour Marie-Agnès Féret, spécialiste des questions de l'enfance à l'Odas et ancienne directrice du service Enfance et Famille du Loir-et-Cher, cette hétérogénéité est aussi emblématique d'une "révolution" qui reste à faire. "Des études ont montré que dans deux départements comparables en terme de profil de population, le taux de placement passait du simple au double. Trop souvent, la réponse est apportée en fonction des solutions existantes sur un territoire et non en partant d'abord des besoins de l'enfant et des ressources de la famille".

LES BESOINS DE L'ENFANT MIEUX CONNUS MAIS PAS TOUJOURS RESPECTÉS

Mieux repérer les besoins de l'enfant afin d'élaborer la réponse adéquate est l'un des grands enjeux des lois relatives à la Protection de l'enfant de 2007 et 2016. "Cette dernière particulièrement donne un cadre qui doit amener les professionnels à questionner

Pose symbolique de la première pierre du village d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha le 6 octobre dernier



De droite à gauche : Daniel Barroy, président de SOS Villages d'Enfants, Corinne Imbert, sénatrice et ancienne maire de Beauvais-sur-Matha, Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime et de l'Assemblée des Départements de France, Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'Enfants.



Quels besoins pour les enfants placés ?

Éclairages du Dr Marie-Paule Martin-Blachais*, chargée par la ministre des Familles d'un rapport sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance paru en février 2017⁽²⁾.

Toute décision concernant l'enfant doit être prise au nom de son intérêt supérieur, voilà la "philosophie" de la protection de l'enfance et c'est en substance ce que dit la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Cette convention définit une quarantaine de droits, comme le droit à la santé, l'éducation, la scolarité, l'identité... Mais ces droits n'ont de sens que s'ils sont au service de l'épanouissement de l'enfant et cela suppose qu'un certain nombre de besoins fondamentaux de l'enfant soient pourvus. Or,

les droits de l'enfant et ses besoins fondamentaux ont longtemps été "superposés" pour ne pas dire confondus. En conséquence, lorsqu'ils évoquaient ces besoins fondamentaux les professionnels de l'enfance (sociologues, psychanalystes, travailleurs sociaux, juristes, etc.) ne parlaient pas de la même chose. J'ai été chargée par Laurence Rossignol, alors ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, d'affiner, en m'appuyant sur les avis des experts les plus reconnus, la définition et le cadre de ces besoins fondamentaux. Autrement dit, définir ce qui est nécessaire pour qu'un enfant se construise à la fois comme sujet "individué", mais aussi comme individu capable d'accéder à une citoyenneté responsable. Mon rapport présente 5 besoins fondamentaux et un "méta-besoin", c'est-à-dire un besoin premier, supérieur, car indispensable à l'existence des autres. Ce méta-besoin, c'est le besoin de sécurité. Il englobe les besoins physiologiques et de santé (être nourri, avoir un toit, être alimenté, être vêtu...), le besoin de protection (être préservé de toute vio-

lence) et le besoin de sécurité affective et relationnelle. Pouvoir s'appuyer sur un adulte de référence, aimant, rassurant, stable... va lui permettre de s'ouvrir sur le monde extérieur, de se construire. Grâce à celui-ci, l'enfant pourra développer les quatre autres besoins fondamentaux que sont le besoin d'expériences, d'exploration et de découvertes, le besoin d'identité, d'estime de soi et de valorisation de soi et le besoin de règles. Pour les enfants placés, les services de protection doivent mettre en œuvre 10 principes spécifiques afin d'arriver à la meilleure satisfaction possible de ces besoins fondamentaux. Parmi eux, je citerai la stabilité du placement, l'accès à une figure d'attachement de proximité nouvelle et l'inscription de l'enfant dans une généalogie d'appartenance. Cela signifie donc que, hors cas de situations délétères (violences ou abus sexuels dans la fratrie) les liens entre frères et sœurs doivent être préservés car ils font partie de son histoire et l'aideront à se construire.

** Directrice de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger.*

à échéance régulière la qualité d'un dispositif mis en place, qu'il s'agisse d'un placement ou non, précise Elsa Keravel. La mesure répond-elle toujours aux besoins fondamentaux de l'enfant ? Comment l'enfant la perçoit-il ? Quelle est la place des parents ? La mesure mérite-t-elle d'être aménagée ? etc.". Bien utilisée, cette loi devrait permettre d'améliorer considérablement l'un des grands points noirs de la protection de l'enfance : la quasi-impossibilité de sortir des dispositifs de protection une fois qu'un enfant y a été inscrit. "Car si le système fonctionne mal c'est d'abord parce qu'on ne sait pas faire sortir correctement les jeunes des dispositifs, ajoute l'experte. Conséquence : beaucoup d'enfants passent leur temps à faire des allers-retours entre leur domicile et les structures de l'ASE".

La magistrate constate aussi que l'application de la loi reste, à l'échelon local, très perfectible et notamment en ce qui concerne les besoins fondamentaux des enfants (voir encadré ci-dessus). "Il y a un fossé entre ce qui est pensé par les chercheurs, décidé par le législateur, et ce qui est appliqué

sur le terrain". L'enfant à placer doit être envoyé non là où il y a de la place, mais là où il sera le mieux à sa place.

UN NOUVEAU REGARD SUR LES VILLAGES D'ENFANTS SOS

C'est pourquoi l'offre d'accueil en villages d'enfants SOS participe pleinement à la richesse des dispositifs que préconise le législateur. Car le maintien des fratries est l'un des objectifs posés par nos lois. "Au-delà des textes, il s'agit de l'un des besoins majeurs des enfants, ajoute Elsa Keravel. Or, les structures pouvant accueillir des frères et sœurs sous un même toit sont très insuffisantes dans notre pays". Les familles d'accueil ont certes des agréments leur permettant d'accueillir 3 enfants (6 pour un couple). Mais les places pour 3, 4 ou 5 enfants d'âges différents sont rarement libres simultanément.

En outre, de plus en plus de spécialistes voient dans le modèle de SOS Villages d'Enfants - accueil de type familial dans un cadre collectif profession-

nel - une formule qui présente les avantages du placement familial sans les inconvénients, notamment celui souvent pointé de l'isolement des familles d'accueil face à des situations d'enfants douloureuses et complexes difficiles à affronter.

L'ouverture dans les mois à venir de quatre nouveaux villages d'enfants SOS est donc bienvenue. Le 6 octobre dernier, la première pierre des 8 futures maisons d'un nouveau village d'enfants SOS était symboliquement posée à Beauvais-sur-Matha (Charente-Maritime). Dès juillet 2018, les premiers frères et sœurs découvriront leur nouveau cadre de vie. D'autres suivront ici, mais aussi à Gémozac, dans le même département, où un autre village de 7 maisons verra le jour à l'automne prochain. Quelques mois plus tard, ce sont les villages d'enfants SOS du Lion d'Angers (Maine-et-Loire) et de Besse-sur-Issole (Var) qui sortiront de terre pour abriter chacun une cinquantaine de bouts d'chou. L'édification d'un village demande près d'une année et un investissement financier important de l'ordre de 7 millions d'euros. "Construire plutôt que louer apporte de la cohérence à notre réponse, précise Yannick Le Roy, chargé de mission à la direction des activités de SOS Villages d'Enfants. Choisir avec nos architectes l'aménagement participe beaucoup à la réussite de l'accueil". Ces quatre créations n'ont rien d'anecdotique, la précédente ouverture d'un village d'enfants SOS remontait à 7 ans ! Elles témoignent d'un vrai changement de posture de la part des élus et des acteurs de la protection de l'enfance. "Longtemps, la fratrie fut perçue comme une sorte de vase clos risquant de perpétuer le traumatisme vécu par les enfants, confirme Hervé Laud, responsable du développement des activités de SOS Villages d'Enfants. On sait aujourd'hui que c'est inexact dans la grande majorité des cas. De même, à SOS Villages d'Enfants nous avons toujours prôné la permanence des liens et l'attachement dans un contexte où la protection de l'enfance privilégiait une réponse plus *technicienne* et se gardait des formes d'affection et d'attachement. Grâce aux recherches sur les besoins fondamentaux des enfants (voir encadré p.5), notre modèle n'est plus regardé avec le scepticisme d'autrefois". Ce qui se traduit par un nombre croissant de visites

de responsables de Départements au sein des villages. Sénatrice, ancienne maire de Beauvais-sur-Matha, Corinne Imbert a, elle, visité le village d'enfants SOS de Sainte Luce. "J'ai été marquée par les regards apaisés et confiants des enfants, souligne-t-elle. Plus de 250 fratries sont confiées en protection dans mon département et nos dispositifs arrivent à saturation. Les outils d'accompagnement de SOS Villages d'Enfants, les moyens humains déployés, la longue expérience de cette association ont nourri ma réflexion quant à la nécessité d'ouvrir un village d'enfants SOS dans notre département. J'ai par ailleurs beaucoup apprécié le fait que ceux-ci font partie intégrante de la vie des communes dans lesquelles ils sont installés. À Beauvais-sur-Matha, cela se traduira notamment par la création de liens intergénérationnels forts avec le quartier voisin autrefois dédié à l'accueil des seniors et qui sont encore nombreux à y habiter".

L'une des forces des villages d'enfants SOS est, en effet, de proposer un cadre structurant qui a fait ses preuves mais de toujours l'adapter aux spécificités locales. "Ainsi, explique Hervé Laud, dans le Var où il y a un taux d'accueil d'adolescents important, en plus de l'accueil classique en maison familiale, nous allons proposer un "espace de transition" spécifiquement dédié aux adolescents, également ouvert à des adolescents non résidents du village. Cette fois encore, il s'agit de jouer la carte de l'adéquation avec les besoins du territoire".

Enfin, si l'offre de SOS Villages d'Enfants intéresse de plus en plus les Départements, c'est aussi parce que l'association dispose d'un savoir-faire unique en matière d'accompagnement à la sortie. "Il s'agit d'une préparation progressive à l'autonomie, autonomie affective, mais aussi autonomie de vie quotidienne : savoir se débrouiller dans la maison, comme à l'extérieur avec les administrations, les écoles, les facultés, les banques... explique Hervé Laud. Intégrer un club de sport ou recevoir des copains à la maison, c'est déjà apprendre à créer des liens sociaux".

Autant de moyens donc pour inscrire ces futurs adultes dans la société et leur donner les armes pour trouver leur place. ■

(1) Elap : Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement, sous la direction d'Isabelle Frechon, Ined.

(2) "Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance" remis le 28 février 2017, paru à la Documentation française.

Sources des chiffres mentionnés dans le dossier : Drees, Observatoire de l'Action Sociale (ODAS), Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).



L'ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS LANCE SA FONDATION



Sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance



© SOS Villages d'Enfants

L'association SOS Villages d'Enfants France lancera dans quelques semaines sa fondation éponyme. Il s'agit d'une fondation abritée sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance. Une initiative qui a pour objectif de consolider et développer les actions de l'association en s'appuyant sur les possibilités qu'offre le statut de fondation pour élargir les sources de financement des projets. Explications de Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants.

Villages de joie (VDJ) : La Fondation SOS Villages d'Enfants verra le jour début 2018. Quel est pour l'association l'objectif de cette création ? Et quelles seront les missions de la fondation ?

Daniel Barroy (DB) : SOS Villages d'Enfants est une association qui a 60 ans maintenant et qui reste fidèle à son modèle – l'accueil des fratries, la mère SOS, la maison, le village – mais l'ensemble de ses moyens d'action a pour objectif d'accompagner l'accès des enfants qui nous sont confiés à l'autonomie. Cela suppose le développement de programmes en matière d'accompagnement scolaire, d'accès aux sports et à la culture, et de diverses actions de soutien des jeunes au-delà de leurs 18 ans pour faciliter le passage à la vie d'adulte. C'est ce que nous faisons avec le programme Pygmalion, le programme PEPS*, les espaces de transition pour les jeunes majeurs. Par ailleurs, le développement de notre action suppose aussi la conduite d'études, un travail permanent de plaidoyer, et l'appui d'acteurs formés, autant d'actions qui doivent s'inscrire aussi dans la durée. Il nous faut donc élargir les sources d'appui financier pour développer ces programmes qui viennent en appui de notre mission première. Il s'agit donc d'un nouvel outil de mobilisation et de développement pour notre projet associatif, qui rencontre aujourd'hui un écho de plus en plus large. La fondation offre un cadre juridique et fiscal qui va nous permettre de développer le volume des fonds collectés auprès de grands donateurs (entreprises, fondations, particuliers assujettis à l'ISF...) plus aisément que dans le cadre de l'association. En effet, le statut de fondation ouvre des possibilités en matière fiscale notamment pour les donateurs assujettis à l'ISF - ou demain de l'IFI - que n'offre pas l'association aujourd'hui. Il permet aussi plus facilement que dans le cadre associatif de fidéliser des processus de donation stables dans la durée sur des programmes précisément définis.

VDJ : Cela signifie-t-il que les donateurs de l'association devront désormais adresser leurs dons à la fondation et non à l'association ?

DB : Non certainement pas. Nos fidèles donateurs doivent continuer à adresser leurs dons à l'association SOS Villages d'Enfants pour soutenir notre action en France et à l'étranger, et ils continueront d'ailleurs d'être sollicités en ce sens.

Pour autant si certains d'entre eux trouvent plus grand avantage au cadre fiscal de la fondation et souhaitent soutenir des programmes particuliers et de manière durable, ils seront les bienvenus parmi nos grands donateurs. Entendons-nous bien, la collecte opérée par la future fondation ne se substituera pas à celle opérée dans le cadre traditionnel de l'association. Elle viendra la compléter et l'élargir en direction de programmes spécifiques clairement définis et inscrits dans la durée. En tout état de cause, nos donateurs, s'ils s'interrogent, ne doivent pas hésiter à contacter nos équipes pour obtenir les éclairages supplémentaires qui leur seraient utiles.

VDJ : Concrètement comment va fonctionner la fondation et va-t-elle occasionner pour l'association SOS Villages d'Enfants des coûts de fonctionnement supplémentaires ?

DB : Je veux le dire avant toute chose : la création et le fonctionnement de la fondation ne vont occasionner aucun coût supplémentaire pour l'association SOS Villages d'Enfants.

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons fait le choix de créer ce que l'on appelle une "fondation abritée", c'est-à-dire une fondation qui ne crée pas de nouvelle personne morale, avec les risques en termes de coûts mais aussi de confusion d'images que cela peut engendrer. Dans cette formule, la fondation est dite "abritée" car elle s'appuie pour la mise en œuvre de la collecte de fonds sur un partenaire dont c'est la vocation. Mais l'association à l'origine de la fondation reste bien la personnalité morale support et exécutive de sa fondation.

En l'occurrence, la Fondation SOS Villages d'Enfants sera abritée sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance dont le fondement premier, outre la collecte de fonds, est de fédérer les acteurs qui agissent dans le domaine du soutien à l'enfance. Concrètement, l'argent recueilli par la Fondation SOS Villages d'Enfants sera déposé au sein de la Fondation pour l'Enfance mais sera exclusivement destiné aux actions initiées et opérées par SOS Villages d'Enfants. Un comité de gestion associera bien évidemment nos partenaires au premier chef desquels des représentants de la Fondation pour l'Enfance ainsi que des personnalités extérieures, mais c'est bien l'association SOS Villages d'Enfants qui en sera le pilote. Et c'est bien SOS Villages d'Enfants qui restera le seul plein et entier opérateur des actions de sa fondation.

En d'autres termes, cette formule de fondation abritée va permettre de faire bénéficier nos grands donateurs des avantages attachés au statut de fondation sans créer de structure nouvelle. Et pour répondre jusqu'au bout à votre question, qui dit absence de structure nouvelle dit absence de moyens administratifs supplémentaires : la gestion concrète de la fondation sera en effet assurée par notre directeur général et nos équipes en place.

J'ajoute enfin que les actions de la fondation feront l'objet, lors des conseils d'administration et assemblées générales de l'association ainsi qu'à l'égard de nos donateurs, de toutes les informations nécessaires dans la plus totale transparence. Car notre fondation abritée s'inscrit totalement dans le renforcement du projet associatif de SOS Villages d'Enfants. ■

EN BREF...

LES DROITS DE L'ENFANT SUR DE BONNS RAILS

Le dernier trimestre 2017 aura été une période riche pour la valorisation des droits de l'enfant en France et en Europe. Cela a débuté avec l'élection fin septembre de la Défenseure des enfants française, Geneviève Avenard, à la présidence du réseau ENOC* qui rassemble les Défenseurs des enfants ou institutions assimilées des pays membres du Conseil de l'Europe pour partager leurs expériences et lutter ensemble en faveur des droits de l'enfant.

L'équipe de la Défenseure des enfants était d'ailleurs présente aux côtés de SOS Villages d'Enfants dans un des wagons



du train "Petite enfance et parentalité" qui a sillonné la France entre les 2 et 20 novembre. Un voyage en 14 étapes pour permettre aux visiteurs de découvrir les clés d'une éducation bienveillante, à travers une foule d'initiatives proposées par les nombreux partenaires.

Le 16 novembre SOS Villages d'Enfants s'impliquait également avec neuf autres ONG françaises dans l'organisation de la conférence internationale "Mieux investir en faveur des droits de l'enfant" organisée à l'OCDE. Objectif : montrer en présence de nombreux responsables

de l'aide internationale comment les droits de l'enfant constituent un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'égalité, le développement durable et la paix.

NE MANQUEZ PAS LA CAMPAGNE TÉLÉVISÉE "TOUS LES BONHEURS DE L'ENFANCE"

Depuis le 20 novembre et jusqu'au 4 janvier, France 2 diffuse à 20h45 la nouvelle campagne de programmes courts "Tous les bonheurs de l'enfance" réunissant Anny Duperey, marraine de SOS Villages d'Enfants, et des jeunes pour parler de leurs droits. Ne manquez pas ces nouveaux petits films que les téléspectateurs avaient plébiscités l'an dernier. ■

* European Network of Ombuds persons for Children

N'oubliez pas, pour profiter de la réduction sur votre impôt 2017 : adressez vos dons avant le 31 décembre !



- **Chaque versement à SOS Villages d'Enfants bénéficie de 75% de réduction d'impôt, à hauteur de 531 €.**

- **Au-delà, la réduction est de 66% de votre revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur un total de 5 ans.**

Pensez-y, vous pouvez faire un don en toute sécurité sur notre site www.sosve.org !

Deux nouvelles maisons au village d'enfants SOS de Plaisir



D'ici quelques jours de nouveaux rires se feront entendre dans le quartier de l'Aqueduc, à Plaisir. Dans cette ville des Yvelines de 31 000 habitants, deux nouvelles maisons viendront agrandir le village

d'enfants SOS. Ce dernier est un village « intégré », autrement dit les maisons d'accueil sont disséminées au cœur d'un lotissement de 300 logements qui hébergent essentiellement des familles nombreuses. "Nous avons une relation forte avec ce quartier, car nous sommes nés en même temps que lui, il y a 30 ans, précise Arnaud Gallais, directeur du village d'enfants SOS jusqu'en septembre dernier. Il était important que ces deux nouvelles maisons soient au cœur de ce lotissement afin que les nouveaux arrivants bénéficient au mieux de la dynamique existante".

Actuellement, 50 enfants y sont accueillis, répartis dans 11 maisons ; ils seront donc 60 dans les premiers jours de l'année 2018. Cette extension était plus que nécessaire. "Trop peu de structures permettent l'accueil de fratries dans le département", souligne Arnaud Gallais.

Le village étant intégré, l'équipe de SOS Villages d'Enfants a acheté des pavillons et non fait bâtir, comme c'est la règle ailleurs. Mais ne pas avoir à "monter de murs" ne simplifie ni le coût (les pavillons se vendent autour de 300 000 euros) ni les aménagements.

"C'est grâce aux donateurs que nous pouvons acquérir des maisons assez grandes pour offrir sa propre chambre à chaque enfant. Souvent cela passe par l'aménagement des combles que nous dotons également de salle de bain et de toilettes". Les biens acquis nécessitent évidemment d'être rafraîchis, mais aussi d'être équipés. Le budget dédié à l'aménagement d'une maison se monte à 15 000 euros et, là encore, le rôle des donateurs est crucial car ils permettent à l'association d'investir dans du matériel de qualité et donc durable. "Nous restons toujours dans le domaine du raisonnable, précise Arnaud Gallais, mais il est clair qu'une machine à laver ou un four micro-ondes, par exemple, sont plus sollicités chez nous que dans une famille 'classique'. C'est aussi vrai des poignées de porte manipulées par les enfants et leurs copains qui sont souvent invités à venir jouer ! Nous portons aussi une attention à la dimension écologique, ce qui se traduit par l'installation de doubles vitrages quand nous le pouvons". Enfin, la générosité des donateurs permet aux frères et sœurs de choisir une partie de l'équipement et de la décoration de leur chambre. "Offrir à l'enfant la chance de personnaliser son cadre de vie, de le faire évoluer en fonction de ses goûts et de son âge, c'est lui donner un moyen de se projeter vers son avenir, conclut Arnaud Gallais. Et, d'une manière plus générale, ce cadre de vie adapté aux fratries, sécurisant et agréable, participe à leur réussite scolaire, leur équilibre social et, au final, leur permet de devenir des adultes accomplis".



Daniel Barroy

Président de SOS Villages d'Enfants France

L'année 2017 s'achève sous les meilleurs auspices pour notre association avec l'émergence de projets forts et innovants.

L'un d'eux s'est concrétisé le 6 octobre dernier avec la pose de la première pierre du village d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha (Charente-Maritime). Trois autres au moins (Var, Maine-et-Loire, Charente-Maritime) verront le jour dans les mois et les années qui viennent, inscrivant résolument notre association dans une dynamique de développement.

Extension de villages d'enfants SOS existants, soutien à la parentalité, accueil d'urgence, programmes pour la réussite scolaire, le sport, la culture... C'est grâce à la spécificité de notre mode de prise en charge mais aussi à notre capacité d'adaptation et d'innovation que nous pouvons répondre avec pertinence aux besoins toujours criants en protection de l'enfance et à leur évolution.

Cette dynamique de développement repose sur une reconnaissance de notre savoir-faire. J'en veux pour preuve la qualité de l'accueil réservé à l'implantation de nos nouvelles structures par l'ensemble de nos partenaires institutionnels au niveau national, départemental et local. C'est un gage de réussite et d'intégration.

Vous l'avez vu dans ce numéro, la création de la Fondation SOS Villages d'Enfants, abritée sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance, permettra de développer des programmes spécifiques en appui de notre mission première.

C'est la fidélité de votre soutien qui nous donne les moyens de notre légitime ambition, au service des enfants et des jeunes, toujours plus nombreux, que nous accueillons et accompagnons vers leur vie d'adulte.

Je vous souhaite à vous-mêmes, à vos proches, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

LUCIAN, UNE RÉUSSITE EXEMPLAIRE



© SOS Villages d'Enfants

Lucian, qui a grandi au village d'enfants SOS de Bucarest, en Roumanie, dirige aujourd'hui sa propre entreprise informatique. Une réussite exemplaire.

Abandonné à la naissance par ses parents, Lucian fut placé dans un foyer d'enfants dirigé par les autorités roumaines. Quelques années plus tard, grâce au soutien de travailleurs sociaux, il a pu rejoindre le village d'enfants SOS de la capitale roumaine. Lucian le reconnaît, accepter l'absence de ses parents biologiques ne fut pas simple pour lui. Mais il dit s'être beaucoup battu pour ne pas laisser cette amertume l'envahir, l'empêcher de devenir autonome et heureux. "J'ai surmonté de nombreuses épreuves dans ma vie et tout particulièrement l'absence de mes parents, explique-t-il. Mais j'ai pris conscience qu'avec un travail acharné et de la détermination, je pouvais réussir ma vie".

À l'âge de 18 ans, Lucian a quitté le village d'enfants SOS pour rejoindre le Foyer de Jeunes SOS. Dans

ce nouvel environnement, il a poursuivi ses études, s'est forgé des connaissances pointues en cybernétique et a décroché deux diplômes de troisième cycle.

Aujourd'hui, à seulement 27 ans, il est PDG de l'entreprise informatique qu'il a fondée et qui emploie six personnes. Mais ce n'est pas tout. Lucian fait également partie des conseillers consultés sur la politique nationale en matière de placement des enfants. Il est aussi régulièrement invité à participer à des tables rondes et des conférences pour partager ses expériences et ses idées, notamment dans le but d'impliquer davantage les associations et les ONG dans l'amélioration des lois en faveur des Roumains les plus vulnérables. "Il est essentiel, ajoute-t-il, que nous gardions toujours à l'esprit la question des enfants abandonnés. La qualité des soins donnés aux enfants dans les institutions est effroyable. Ce que nous pouvons percevoir du malheur d'un enfant abandonné n'est rien à côté de ce qu'il vit réellement". Sa propre réussite, Lucian l'attribue en grande partie à l'accompagnement prodigué par les équipes de SOS Villages d'Enfants. "J'ai aimé faire partie de cette grande famille. Je n'ai pas de mots pour décrire ma reconnaissance. La qualité de l'accueil m'a aidé à tracer ma voie". Lucian ne manque pas de projets. Il entend évidemment continuer à développer son activité professionnelle et à apporter une contribution utile au débat sur le placement des enfants abandonnés. Mais il espère aussi pouvoir se rendre au Royaume-Uni afin de commencer un doctorat en Politiques publiques*.

Lorsqu'on lui demande s'il a un message pour les personnes qui soutiennent SOS Villages d'Enfants,

il répond que “pour le gamin d’un village d’enfants SOS, le mot SOS signifie *chez moi*. Et c’est là quelque chose d’essentiel. L’attention et l’affection qu’il reçoit lui offrent la stabilité nécessaire pour se construire un avenir. La promesse de SOS Villages d’Enfants - offrir sa chance à tous - est toujours respectée. Ce fut le cas pour moi. Peut-être certains donateurs estiment-ils que leur contribution est faible. Mais croyez-moi, pour les enfants, elle signifie énormément ! Merci pour tout ce que vous faites pour nous”.

* Durant sa formation à Londres, Lucian pourra continuer à piloter sa société à distance, en coordination avec le directeur.

En mars 2014, Forbes Roumanie a inscrit Lucian dans son “top” annuel des jeunes de moins de 30 ans du pays. ■



© SOS Archives

Le village d’enfants SOS de Bucarest

SOS Villages d’Enfants France parraine le village d’enfants SOS de Bucarest depuis 1991.

- 78 enfants et jeunes sont hébergés dans les maisons, le foyer de jeunes SOS ou suivis dans le cadre du “programme d’accompagnement pour les jeunes”.
- Un Programme de Renforcement de la Famille permet, quant à lui, l’accompagnement de 420 enfants et adolescents.
- L’histoire de SOS Villages d’Enfants en Roumanie est, bien sûr, très particulière. Lorsqu’en décembre 1989, le régime du Nicolae Ceausescu s’effondre après 20 ans de dictature, le monde découvre, horrifié, l’existence de 130 000 enfants placés dans des hôpitaux pour personnes handicapées ou de terribles orphelinats et vivant dans un dénuement total. Très vite SOS Villages d’Enfants International décide d’intervenir.
- Le ministère roumain des Affaires sociales accepte, dès juin 1990, la création de deux villages, l’un à Bucarest l’autre à Cîsnădie. Quelques enfants sont accueillis dès mars 1992 dans des maisons en location avant qu’au printemps 1993 les villages puissent réellement ouvrir leurs portes. Un autre village, à Hemeiusi, initialement créé par une autre structure, viendra renforcer l’offre en 2006. Trois havres de paix et de construction de soi dans un pays où les besoins restent immenses.

LA VACHE QUI RIT® : OFFRIR DES VRAIS MOMENTS DE BONHEUR EN FAMILLE



Depuis 2011, la marque emblématique du sourire offre de vrais moments d’évasion aux fratries à travers des sorties de loisirs et des fêtes d’anniversaire. Elle contribue également

à la rénovation et à la construction de villages d’enfants SOS. À l’occasion de “l’arbre de Noël de Bel”, les salariés sont aussi impliqués pour participer aux fêtes de fin d’année des villages.

<http://www.lavachequirit.com/>

LA FONDATION AIR FRANCE AUX CÔTÉS DES ENFANTS DU MONDE



La Fondation, qui fête cette année ses 25 ans, soutient SOS Villages d’Enfants depuis près de 15 ans.

En 2017, elle contribue à améliorer la prise en charge éducative au village d’enfants SOS de Nha Trang au Vietnam en permettant la rénovation du jardin d’enfants.

<http://corporate.airfrance.com/fr/fondation>

CEWE UN CALENDRIER DE L’AVENT SOLIDAIRE



À l’occasion des fêtes de fin d’année, CEWE reverse 1€ à SOS Villages d’Enfants pour chaque calendrier de l’avent commandé sur les

sites Internet CEWE, Darty et FNAC. Les fonds collectés contribueront à financer la construction du village d’enfants SOS de Beauvais-sur-Matha. Un cadeau gourmand, solidaire et personnalisable avec une photo.

www.cewe-photo.fr



POUR OFFRIR UNE VIE DE FAMILLE EN HÉRITAGE

TÉMOIGNAGE :

« Psychologue à la retraite depuis 10 ans, je me suis occupée d'enfants en difficulté pendant toute ma carrière. Et toutes mes vacances, je les ai passées à partir découvrir sur tous les continents d'autres façons de vivre. C'est ainsi que j'ai pu visiter le village d'enfants SOS de Ouagadougou, au Burkina Faso, bien intégré dans son milieu.

Venant d'hériter de ma mère et n'ayant pas moi-même d'héritier direct, je choisis de léguer à SOS Villages d'Enfants une partie de mon assurance-vie, sans léser ma nièce et ses enfants à qui je réserve la meilleure part.

Je souhaite ainsi prolonger après ma mort (que je n'espère pas trop proche !) le soutien régulier que j'apporte depuis des années, et contribuer ainsi à l'éducation et à l'épanouissement d'enfants qui en ont le plus besoin, que ce soit en France ou dans le monde.

Il me semble que c'est la continuation logique de ma vie...

Marie-France »



© Katerina Ilievska

NOUVEAU !

Si vous aussi, vous souhaitez nous aider, rendez-vous sur les nouvelles pages de notre site, dédiées aux legs, donations et assurances-vie.

Vous y trouverez des informations simples et actualisées pour vous accompagner dans votre démarche de générosité.

WWW.SOSVE.ORG
Rubrique « nous soutenir »

Vous souhaitez soutenir SOS VILLAGES D'ENFANTS en construisant un projet de transmission et de générosité :

- Une ÉQUIPE est à votre disposition pour vous accompagner et vous proposer une étude personnalisée de votre situation.

- Un GUIDE synthétique et actualisé vous sera adressé gracieusement sur simple demande.



Marie-Anne JUBRÉ

Diplômée notaire,
Responsable
Legs et Relations
Philanthropiques.



Tél : 01 55 07 25 02

Legsetdonations@sosve.org
6 cité Monthiers – 75009 PARIS